

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique



N°12156*06

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : COMPAGNONS BATISSEURS OCCITANIE

Sigle de l'association : CBOcc Site web:

1.2 Numéro Siret: 827546565 00017

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture: W343017789
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

2 RUE DE LA CROISSETTE

Code postal : 34880

Commune : LAVERUNE

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : RIEUSSEC

Prénom : Christian

Fonction : Président

Code postal : 34880

Commune : LAVERUNE

Téléphone : 04 67 92 55 30

Courriel : Courriel : cboccitanie@compagnonsbatisseurs.eu

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : NINVILLE

Prénom : Pierre

Fonction : Directeur Adjoint

Téléphone : 0755659592

Courriel : p.ninville@compagnonsbatisseurs.eu

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 30 - CC de Petite Camargue

Hors contrat de la ville

Intitulé :

ARA VAUVERT 2023 (action d'auto réhabilitation accompagnée à destination des locataires du parc privé et/ ou public)

Objectifs

Pilier Habitat et Cadre de Vie

- Favoriser l'entretien, l'agencement, la préservation et l'appropriation des logements par les habitants pour concourir à l'amélioration de leurs conditions de vie, de sécurité et de confort, par la réalisation des travaux en auto-réhabilitation accompagnée, dans une logique de participation active de l'habitant ainsi que son entourage et à moindre frais pour lui
- Favoriser le vivre-ensemble par des temps collectifs autour de sujets concrets touchant à l'amélioration de l'habitat, dans un souci d'inclusion de tous et dans le respect de la charte de la laïcité. Cela rejoint les objectifs de lutte contre les préjugés quant aux habitants des quartiers populaires par leur implication dans les chantiers et de lutte contre les stéréotypes sexistes
- Lutter contre la précarité énergétique et les accidents domestiques via des conseils, l'installation de petits équipements, et éventuellement l'accompagnement dans des démarches permettant l'amélioration globale des conditions de vie dans le logement, tout en permettant une sensibilisation aux enjeux de développement durable
- Améliorer les relations intra-familiales et notamment la perception des parents par leurs enfants. Renforcer les liens sociaux entre les habitants par l'entraide lors des chantiers.
- Favoriser l'orientation des personnes vers des structures d'accompagnement pouvant leur être profitable, notamment pour les personnes isolées ou très fragilisées (structures médico-sociales, associations locales, administrations, bailleurs...)

Pilier Cohésion Sociale - Santé

- Promouvoir la santé mentale des habitants par la prise de conscience de leur capacité à agir et à se mettre en mouvement, et ainsi à pouvoir agir durablement sur leur environnement quotidien et immédiat qu'est leur logement. En accomplissant un travail productif de réhabilitation de leur habitat, les bénéficiaires peuvent ainsi reprendre confiance dans cette capacité à « pouvoir travailler de ses propres mains »
- Renforcer l'estime de soi, l'autonomie et la mobilisation/ remobilisation des personnes bénéficiaires et

impliquées. L'auto-réhabilitation vise l'implication totale de l'habitant, a concernant son logement que dans les éventuelles démarches préalables à mener et la réalisation des travaux. Cet objectif est particulièrement mis en avant concernant les chantiers impliquant des locataires femmes, dans un objectif de lutte contre les stéréotypes de genre

- Améliorer la santé par le biais d'une activité physique adaptée, et principalement pour les femmes, les personnes âgées et/ ou en situation de handicap, par la lutte contre la sédentarité. Le fait pour ces publics de participer à des travaux de réhabilitation de leur logement leur permet alors de rentrer dans une dynamique physique tout en leur permettant de reprendre confiance dans leur capacité physique. Chaque accompagnement à la réalisation des travaux est alors pensé et conçu pour s'adapter aux capacités physiques du bénéficiaire

Pilier Emploi et Développement Economique

- L'action permet aux bénéficiaires de développer une série de compétences dans le domaine du second œuvre du BTP, et pouvant être valorisées dans le cadre d'une recherche d'emploi
- Intégrer, sur les chantiers, des bénévoles des territoires QPV souhaitant développer et/ ou approfondir certaines compétences dans ce domaine, par l'enseignement de ces techniques
- Accompagner ces bénévoles dans leurs démarches de recherche d'emploi par la mise en relation avec des employeurs partenaires de l'association
- Promouvoir les dispositifs d'accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi, en lien avec les Missions Locales, et notamment par la signature très fréquentes de PMSMP
- Permettre aux bénévoles et bénéficiaires de tous âges de remettre un pied dans une forme de relation de travail (respect des horaires, respect des consignes données par l'animateur technique, prendre soin des matériels et matériaux utilisés, etc...)

Description

L'auto-réhabilitation accompagnée de Vauvert (ARA Vauvert) est une action collective d'insertion par le logement, proposant un accompagnement à la réalisation de chantiers d'auto-réhabilitation des logements occupés par les locataires sur la ville de Vauvert.

Elle balaie les thématiques transversales énoncées dans le contrat de ville :

- L'association de l'habitant à une dynamique de réseau d'entraide et de proximité avec ses voisins et son entourage, dans une logique de mieux-vivre ensemble et d'entraide intergénérationnelle. Cela permet de lutter contre les stéréotypes individuels existants, mais également de valoriser positivement les habitants des quartiers populaires.
- Les jeunes sont notamment visés par nos actions : les enfants et adolescents des ménages sont invités à participer au chantier. Au sein de la cellule familiale, cela permet de retisser des liens parfois endommagés entre parents et enfants en repositionnant les parents dans leur rôle, par la reprise du contrôle sur l'entretien du logement, et en associant étroitement les enfants qui peuvent se réappropriier l'espace à leur tour. Par ailleurs, l'association associe systématiquement des jeunes en service civique ou volontariat européen à son action.
- Une attention particulière est portée aux ménages composés d'au moins une femme : en luttant contre les stéréotypes dans le milieu du bâtiment et en donnant aux femmes une autonomie certaine dans l'entretien de leur logement, l'ARA est une démarche qui s'inscrit dans l'égalité femmes/ hommes.

L'action ARA Vauvert offre aux habitants en précarité la possibilité de réaliser en auto-réhabilitation accompagnée des travaux d'entretien locatif de leur logement par et pour eux. Il favorise la remobilisation de la personne et l'associe à une dynamique de réseau d'entraide et de proximité entre habitants.

Elle se déploie avec pertinence notamment dans les situations suivantes :

- Maintien du locataire dans son logement : entretien, rafraîchissement, réparations locatives, aménagements intérieurs permettant de « mieux vivre son logement ».
- Aide à la mutation vers un autre logement : réparations locatives, remise en état propreté afin de rendre le logement dans un état correct.
- Appropriation d'un nouveau logement : aménagement, installation, mise en propreté.

C'est une démarche éprouvée par les Compagnons Bâisseurs Occitanie (CBO) qui s'inscrit dans une logique multiple vis-à-vis des locataires vivant dans le quartier prioritaire de la ville de Vauvert :

- Amélioration de l'habitat par la réalisation de travaux d'entretien locatif à moindres frais : les travaux sont réalisés par l'habitant, accompagné d'un animateur technique, et le locataire ne s'acquitte que de 10 % du prix des matériaux. Cela permet une amélioration de tous les paramètres associés à l'habitat, notamment celui de la santé (gain en confort et appropriation du lieu de vie).

- Accompagnement fort par les Compagnons Bâisseurs, à la fois pour prodiguer des informations et conseils d'amélioration de l'usage et l'entretien du logement (sécurité, gestion des déchets et tri sélectif, par exemple), mais aussi pour faire le lien avec les autres acteurs liés au logement (bailleur, assurance, prestataire du bailleur, syndic de copropriété, agences de gestion etc...).

L'ARA permet le développement du pouvoir d'agir de l'habitant par son implication totale, aussi bien dans l'élaboration du projet d'amélioration de son logement, que dans les démarches administratives éventuelles à mener. L'habitant est le pilote du projet, accompagné par les équipes des Compagnons Bâisseurs, qui lui transmettent un savoir-faire qu'il pourra réutiliser à l'avenir.

L'action est constituée de plusieurs composantes :

I. Des accompagnements à la réalisation de chantier d'auto-réhabilitation des logements occupés par les locataires

Cette composante se déploie en liens étroits avec les partenaires du territoire : service Politique de la Ville, services médiation, services sociaux communaux et départementaux, SLIME, conseils citoyens, centres sociaux, associations, etc... Les partenaires peuvent orienter des ménages pour des chantiers et les Compagnons Bâisseurs se font le relai de leurs actions auprès des familles accompagnées afin de créer des synergies sur le territoire.

Elle répond à un mode opératoire spécifique :

A) Un recensement des orientations et primo contacts

Les orientations sont faites par les partenaires opérationnels (communauté de communes, ville, conseil citoyen, associations partenaires) ou prescripteurs (travailleurs sociaux du territoire : CCAS, CMS, STS). Les primo contacts se font à l'issue d'un primo accueil téléphonique et/ ou d'une première rencontre lors d'une animation ou d'autres événements.

B) Une visite à domicile (VAD)

Pouvant être organisée avec le référent social du bénéficiaire, la VAD a pour objectif de présenter la démarche d'auto réhabilitation accompagnée, de recueillir les souhaits de l'habitant en matière de travaux à réaliser, d'établir le diagnostic du logement et de déceler les difficultés à « habiter » (sécurité électrique, risques de précarité énergétique, situations d'inconfort, suspicion d'indécence ou d'insalubrité).

Publics ciblés / Zone territoriale :

A Vauvert, et autant que possible, les habitants du quartier prioritaire « Les Costières ».

Lieu de réalisation : au domicile des habitants.

Objectifs quantitatifs : 8 à 10.

C) Un chantier d'ARA locataire

Les chantiers ARA locataires se font à un rythme qui prend en compte des habitants. Ils sont menés en trois phases.

1) La signature du protocole d'accompagnement qui formalise la relation entre l'habitant et les Compagnons Bâisseurs, définit les travaux envisagés et les différentes démarches à accomplir (assurances, contrats d'entretien, médiation bailleur) ainsi que les engagements réciproques :

- Pour l'habitant : participer aux travaux, à l'achat d'une partie des matériaux (10% du coût total) et à l'entraide.
- Pour les Compagnons Bâisseurs : accompagner le locataire à réaliser ses travaux, prêter l'outillage et fournir les matériaux, mobiliser l'entraide, effectuer les médiations bailleur si nécessaire.

2) La réalisation des travaux :

Plusieurs typologies de travaux sont réalisées par et pour les habitants. Les objectifs, la planification et l'organisation des chantiers prennent en compte les capacités et le dynamisme des habitants ainsi que les différents aléas concernant leurs évolutions socio-professionnelles et familiales.

La nature des travaux susceptibles d'être réalisés (simultanément) en chantier ARA locataire sont :

- Chantier d'urgence - sécurité : mise en sécurité électrique (réparations de prises arrachées, remplacement de douilles de chantier, suppression des risques d'électrocution, des risques de chutes des personnes, etc....) ou petites réparations (réparations de fuite d'eau, dépose ou pose de tringles à rideaux, etc....).
- Chantier aménagement : aménagement ou adaptation du logement (création d'aménagement, fabrication de mobilier de rangement, étagères, plan de travail en cuisine, etc....).
- Chantier entretien - réparations locatives : amélioration et embellissement des sols, murs et plafonds ainsi que mise en peinture des murs et plafonds.

3) La poursuite des travaux en autonomie et la visite de fin de chantier :

Pour ces travaux supplémentaires, à la demande du bénéficiaire, et réalisés en autonomie, un accompagnement et des conseils peuvent alors être prodigués par les Compagnons Bâisseurs. La visite de fin de chantier permet de vérifier la réalisation de ces travaux, mais également de recueillir le témoignage de l'habitant suite à son expérience et de procéder au paiement de la participation financière relative aux matériaux.

Publics ciblés / Zone territoriale :

A Vauvert, et autant que possible, les habitants du quartier prioritaire « Les Costières ».

Quelques chantiers ARA locataire pourront être menés pour des habitants des autres quartiers afin de favoriser la mixité et la mobilité des habitants.

Lieu de réalisation : au domicile des habitants.

Objectifs quantitatifs : 5 à 7, en fonction de la typologie des chantiers.

Nombre de personnes touchées : 5 à 35, en fonction de la typologie des foyers.

II. Des animations thématiques collectives

Les habitants peuvent participer, à des animations thématiques collectives portant sur un thème spécifique en lien avec l'Habitat, la prévention des accidents domestiques et la maîtrise de l'énergie, de l'eau et de la gestion des déchets. Ces animations comprennent un volet informatif et un volet pratique consistant en l'apprentissage de gestes techniques relatifs à la réalisation de travaux et de pose de petits équipements contribuant à la maîtrise de l'énergie.

Les différents thèmes proposés pour des animations collectives sont :

- Droits et devoirs des locataires,
- Règlement de copropriété,
- Assurance habitation et responsabilité civile,
- Les différents types de dangers rencontrés dans un logement (risques d'intoxication au monoxyde de carbone, risques incendie / rôle du détecteur de fumée),
- La sécurité électrique dans les parties privatives et parties communes d'un immeuble d'habitation,
- Les dangers des produits ménagers et fabrication de produits d'entretien écologiques,
- Les règles de l'indécence et de l'insalubrité ; les différentes procédures,
- Aménagements et rangement du logement,
- Revêtements muraux et de sols,
- Petits travaux d'entretien plomberie,
- Menus travaux : « faire un joint silicone », « détection de fuites », « les problématiques de ventilation/aération »,
- Gestion de l'énergie : sensibilisation sur la multiplication des points de consommation d'énergie et les bonnes pratiques d'écocitoyens (protéger l'environnement tout en faisant des économies),
- Les économies d'énergie électrique réalisables grâce à de petites interventions (changements d'ampoules, multiprises économes, coupe veille),
- Les économies d'eau grâce à de petites interventions (brise jet, réducteur de pression, chasse d'eau économe),
- Gestion des déchets - sensibilisation au tri et à la réduction de production des déchets,
- Traitement des nuisibles dans le logement.

Ces animations pourront également prendre la forme de chantiers solidaires de petites envergures pour des structures associatives locales afin d'apporter une action concrète en impliquant les bénéficiaires - bénévoles de la ou des structures concernées :

- Remise en peinture d'une pièce d'un local,
- Aménagement de l'espace d'accueil ou de rendez-vous,
- Réalisation de jardinières,
- Réalisation d'un composteur,
- Réalisation d'une signalétique,
- Réalisation d'un meuble four mobile pour un atelier cuisine.

Par petits groupes, les habitants sont amenés à produire une réalisation concrète. Outre les compétences et connaissances nouvelles que cela permet d'acquérir, les habitants gagnent ainsi en confiance et se familiarisent avec leurs voisins, rejoignant ainsi les préoccupations concernant la mobilisation des habitants et leur participation à la vie de leur quartier énoncée dans le contrat de ville.

Ces animations et chantiers solidaires de petites envergures permettent de favoriser l'émergence de liens dans les quartiers. Ils sont assurés par les animateurs techniques et les volontaires des Compagnons Bâisseurs. Ils peuvent avoir lieu à la demande d'une structure locale, ou à l'initiative des Compagnons Bâisseurs aux vues de besoins spécifiques.

Cette composante s'articule avec les chantiers d'ARA locataires. En effet, les locataires ayant bénéficié d'un chantier ARA sont invités à participer aux animations collectives, dans le but de briser l'isolement et de faciliter le lien social. De même, les animations collectives peuvent servir à repérer des personnes ayant besoin d'aide au sein de leur logement.

Publics ciblés / Zone territoriale :

A Vauvert, et autant que possible, les habitants du quartier prioritaire autres quartiers pourront aussi bénéficier des animations collectives.

Lieu de réalisation :

Les animations thématiques collectives pourront avoir lieu dans les locaux de la structure initiatrice ou dans tout autres lieux susceptibles de pouvoir accueillir le public ciblé.

Objectifs quantitatifs : 1 à 3, en fonction des co-financements obtenus.

Nombre de personnes touchées : 5 à 10 participants par animation, soit 5 à 30 personnes.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

VAUVERT

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Notre action bénéficie à la fois :

1) de moyens humains :

- Un membre du pôle de direction assure le pilotage institutionnel et financier de l'action,
- Un coordinateur de projets réalise le suivi de l'action au quotidien, ainsi que l'accompagnement des familles dans la définition du projet, en lien avec le travailleur social,
- Un coordinateur socio-technique accompagne la famille dans la définition technique de son projet, ainsi que l'équipe d'animateurs techniques dans le calibrage du projet individuel,
- Une équipe d'animateurs techniques prend en charge l'accompagnement au chantier de la famille et apporte une série de connaissances lui permettant de poursuivre son projet de réhabilitation de son logement en autonomie par la suite. L'animateur technique est un intervenant, professionnel du bâtiment et du développement durable. Son rôle est d'organiser le travail collectif sur le chantier ARA, de favoriser la rencontre, l'échange et la coopération entre les acteurs, de transmettre les savoir-faire techniques et de veiller à la bonne marche du chantier.

Au quotidien, les salariés de l'Association sont appuyés par une équipe de volontaires en corps européens de solidarité (CES) ou en service civique (VSC). Ce sont de jeunes français ou européens qui s'engagent auprès des compagnons Bâtitisseurs pour une longue durée (6 mois à un an).

Pour cette action, en 2023, nous prévoyons que soit affecté 0,30 ETP d'animation technique et 0,10 ETP de coordination de projet.

2) de moyens matériels : parc automobile de 5 véhicules utilitaires et de transport de personnes, parc informatique pour chaque salarié, outillage nécessaire à la réalisation des chantiers d'auto-réhabilitation.

3) de moyens en matériaux nécessaires à la réalisation technique et opérationnelle des chantiers.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	2	0.4

Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

- Nombre de ménages accompagnés.
- Typologie des ménages accompagnés : composition du ménage, ressources, statut d'occupation du logement, lieu de résidence (Quartier QPV).
- Données relatives au logement (Type, parc privé ou public).
- Nombre de visites à domicile (VAD).
- Diagnostic des logements visités (situation d'inconfort, indécence, insalubrité, situation pouvant entraîner une précarité énergétique).
- Nombre de chantiers en préparation, en cours de réalisation, réalisés.
- Nature de chantiers en préparation, en cours de réalisation, réalisés.
- Changements observés chez les bénéficiaires.
- Nombre de journées de participation à l'entraide réalisées par les habitants.
- Nature des travaux entrepris par les propriétaires bailleurs suite aux médiations engagées par les Compagnons Bâtisseurs.
- Nombre d'animations thématiques collectives et/ ou de chantiers solidaires de petites envergures.
- Nombre moyen de participants aux animations thématiques collectives et/ ou de chantiers solidaires de petites envergures.

Ces indicateurs sont abordés lors des instances de suivi de l'action telles que :

- Le comité de pilotage annuel territorial qui regroupe l'ensemble des partenaires financiers de l'action, pour échanger sur la mise en oeuvre plus globale de l'action.
- Ces indicateurs sont également évoqués lors du bilan final de l'action.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 65

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 3 900,00 €	

Prestations de services	0,00 €
Achats matières et fournitures	3 400,00 €
Autres fournitures	500,00 €

61 - Service extérieurs

Locations	0,00 €
Entretien et réparation	0,00 €
Assurance	0,00 €
Documentation	0,00 €

62 - Autres services extérieurs 1 275,00 €

Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00 €
Publicité, publication	0,00 €
Déplacements, Missions	1 275,00 €
Services bancaires, autres	0,00 €

63 - Impôts et taxes 1 013,00 €

Impôts et taxes sur rémunération	1 013,00 €
Autres impôts et taxes	0,00 €

64 - Charges de personnel 15 873,00 €

Rémunération des personnels	10 775,00 €
Charges sociales	5 098,00 €
Autres charges de personnel	0,00 €

65 - Autres charges de gestion courante

Autres charges de gestion courante	0,00 €
--	--------

66 - Charges financières

Charges financières	0,00 €
---------------------------	--------

67 - Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	0,00 €
-------------------------------	--------

68 - Dotation aux amortissements 1 485,00 €

Dotation aux amortissements	1 485,00 €
-----------------------------------	------------

69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés

Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0,00 €
---	--------

Charges indirectes 2 754,00 €

Charges fixes de fonctionnement	0,00 €
Frais financiers	0,00 €
Autres charges indirectes	2 754,00 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)	0,00 €

86 - Emplois des contributions volontaires en nature

860 - Secours en nature	0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00 €
862 - Prestations	0,00 €
864 - Personnel bénévole	0,00 €

70 - Vente de produits finis de marchandises, prestations de services 300,00 €

Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	300,00 €
---	----------

73 - Dotations et produits de tarification

Dotations et produits de tarification	0,00 €
---	--------

74 - Subventions d'exploitation 26 000,00 €

Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	5 000,00 €
---	------------

30-ETAT-POLITIQUE-VILLE 5 000,00 €

Conseil-s Régional(aux)

OCCITANIE (CONSEIL REGIONAL) 2 000,00 €

Conseil-s Départemental (aux)

30-GARD (DEPT) 3 000,00 €

Communautés de communes ou d'agglomérations

30-CC DE PETITE CAMARGUE 5 000,00 €

Commune(s)

VAUVERT (30600) 3 000,00 €

Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)

5 000,00 €

30-CAF 5 000,00 €

Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)

L'agence de services et de paiement (emplois aidés)

Aides privées (fondation)

Fondation Leroy Merlin = 1 000 €

Autres établissements publics

Bailleurs Sociaux (Habitat du Gard) = 2 000 €

75 - Autres produits de gestion courante

756.Cotisations

758.Dons manuels - Mécénat

750.Autres produits de gestion courante

76 - Produits financiers

Produits financiers

77 - Produits exceptionnels

Produits exceptionnels

78 - Reprises sur amortissements et provisions

789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs

79 - Transfert de charges

Transfert de charges

Ressources propres affectées au projet

Autofinancement (insuffisance prévisionnelle)

87 - Contributions volontaires en nature

870 - Bénévolat

871 - Prestations en nature

875 - Dons en nature

Total des Charges**26 300,00 €****Total des ressources****26 300,00 €**

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.